



INFOS PRATIQUES

NOUVEL ARRIVANT SUR LA COMMUNE ?

Mis en ligne le 07 juin 2019

Vous êtes nouvel arrivant sur la commune ? La mairie organise une cérémonie pour vous accueillir. La prochaine aura lieu le **samedi 12 octobre à la Salle Simone de Beauvoir à 10h30.**

Vous pourrez vous y inscrire à partir du 16 septembre.



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

02 40 94 64 16

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.